



**Extrait du résultat**  
**du vote par correspondance du**  
**Conseil communal de Saint-Cergue**

**Vote du 30 avril 2020**

Présidence : M. Jean-Michel Rey

**Préavis N° 01/2020 - demande de crédit de CHF 807'500 pour financer la rénovation du bâtiment école Jean-Jacques Rousseau y compris l'achat du mobilier requis pour les classes**

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

- **d'accepter** la demande de crédit de CHF 807'500 TTC pour financer la rénovation du bâtiment école Jean-Jacques Rousseau y compris l'achat du mobilier requis pour les classes
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 807'500 TTC
- **de financer** ce montant par un emprunt faisant partie du plafond d'endettement et portant la dette communale à CHF 13'533'106
- **d'amortir** l'investissement sur 10 ans par prélèvement sur le fond de réserve pour investissement et amortissement au bilan 9282.01

Question n° 1 : Acceptez-vous les conclusions du préavis telles que présentées ?

▪ <b>Accepté</b>	<b>par :</b>	<b>35</b>	<b>pour</b>
▪		<b>8</b>	<b>contre</b>
▪		<b>2</b>	<b>abstentions</b>
▪		<b>2</b>	<b>récusations</b>

Question n° 2 : Acceptez-vous de renoncer à la possibilité de référendum conformément à l'article 107.al.5 LEDP ?

▪ <b>Accepté</b>	<b>par :</b>	<b>34</b>	<b>pour</b>
▪		<b>8</b>	<b>contre</b>
▪		<b>3</b>	<b>abstentions</b>
▪		<b>2</b>	<b>récusations</b>

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 50  
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 24  
Le nombre de conseillers ayant participé au vote 45  
Le nombre de conseillers s'étant récusé 2

Le quorum étant atteint, le président déclare que le vote peut valablement être pris en compte.

**Le président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC**

Le délai de vote était fixé au 30 avril midi. A la fin du délai, il a été procédé au dépouillement par 3 membres du bureau.

Le président  
Jean-Michel Rey



La secrétaire  
Maria-José Hautier